



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vénissieux, le 14 janvier 2022

Le Proviseur
Président du Conseil d'Administration

aux

Membres du Conseil d'Administration



Secrétariat de direction

n°

Affaire suivie par
Caroline FORGEARD

Téléphone
04 72 50 31 60

Télécopie
04 72 90 11 98

Courriel
Ce.0692717d@ac-lyon.fr

2 rue Albert Jacquard
69200 VENISSIEUX

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-69/brel/>

Objet : convocation au Conseil d'Administration

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil d'Administration du lycée polyvalent qui se tiendra :

Jeudi 27 janvier 2022 à 18 heures en distanciel

Hypothèse 1 : Au cas où le quorum ne serait pas atteint le conseil sera réuni à nouveau le **mardi 1^{er} février 2022 à 18 h**. Si ce nouveau CA se prononçait contre la proposition de répartition alors un nouveau CA serait réuni le **jeudi 3 février à 18 h** si le quorum n'était pas atteint alors un dernier CA se réunirait le **mercredi 9 février à 13 h**

Hypothèse 2 : Si ce premier conseil d'administration votait contre la proposition de répartition des moyens par discipline proposée, le conseil d'administration sera alors à nouveau réuni le **jeudi 3 février 2022 à 18h**. Au cas où le quorum ne serait pas atteint le conseil sera alors réuni le **mercredi 9 février 2022 à 13 h**.

En début de séance, il sera procédé au vote du procès – verbal du Conseil d'Administration du mardi 18 janvier 2022.

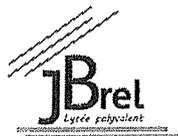
Ordre du jour :

1. Adhésion du lycée à des associations ;
2. Dons acceptés en CP ;
3. Admission en non-valeur contrat CUI 2017 ;
4. Conventions et contrats ;
5. D.O. et D. B. M. ;
6. Sorties ;
7. Répartition de la DHG ;
8. Questions diverses.

Toute question à ajouter à l'ordre du jour devra parvenir au Chef d'établissement deux jours avant la réunion.

Le Proviseur
Président du Conseil d'Administration

D. COURSODON



Séance n° 6 du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27/01/2022

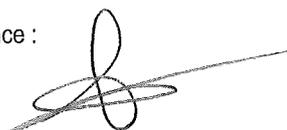
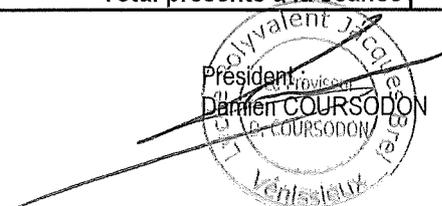
Nom Etablissement : LPO Jacques Brel

Adresse : 2 rue Albert Jacquard 69200 VENISSIEUX

Type :

Membres du conseil d'administration

QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS				
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E
I - ADMINISTRATION -										
Membres de droit										
Chef d'établissement, président	1 COURSODON	Damien	X							
Adjoint au chef d'établissement	2 BONNET	Sylvie	X							
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 ASSUNÇAO	Paul	X							
Conseiller principal d'éducation	4 PELLAT	Ronny	X							
Chef des travaux	5 PAGES	Cécile	X							
II - ELUS LOCAUX										
Collectivité territoriale rattachement	1 BREAUD	Jérémie		X		1 GEURJON	Christophe		X	
	2 PACCAUD	Mickaël	x			2 MOROGE	Jérôme		X	
Représentants de la commune siège	1 BRAIKI	Bayrem		X		1 NDIAYE	Hamdiatou		X	
	2 BRIKH	Sophia			x	2 BENAÏSSA	Monia		X	
OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)										
Collectivité territoriale rattachement	1					1				
	2					2				
Représentant de la commune siège	1					1				
Représentant de l'EPCI	1					1				
III - PERSONNALITES QUALIFIEES										
Si membres administration = 5	1 ODET	Hervé		X						
Si membres administration < 5	1									
	2									
Total du premier tiers	10									
IV - ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT										
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 TISSOT	Audrey	X			1 BESSE	Rémy		X	
	2 THENOT	Cécile	X			2 BEAL	Margot	x		
	3 ANDUJAR	Jonathan	X			3 VIENNE	Marie		X	
	4 BOUZID	Sami	X			4 HAMANI	Leïla		X	
	5 ARGHYRIS	Aliénor			x	5 VASNER	Laure		X	
	6 GUELLAFF	Erwan	X			6 GIRAUD PAUL	Joëlle		X	
	7 JOB	Lucas	X			7 JOURNET	Justine		X	
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)										
Total du deuxième tiers	10									
V - ELUS DES PARENTS D'ELEVES										
	1 AOUADH	Noëlle		X		1 ABDALLAH	Halima		X	
	2 REMOND	Nathalie		X		2 LOUCIF	Fatma		X	
	3 FERKIOUI	Linda		X		3 CHOUKRI	Mahjouba		X	
	4 FONTANA	Anne - Marie	X			4 CECEN	Meryem		X	
	5 DELL'UNTO	Isabelle	x			5				
- ELUS DES ELEVES	1 JABEUR	Aya		X		1 CHECK DAWOOD MARECAR	Ashra		X	
	2 DELL UNTO	Ornella		X		2 BONFILS	Manon		X	
	3 BERDJI	Doroya		X		3 ASSAIDI	Taouba		X	
	4 BENABBOU	Inès		X		4 BOUTARFA	Ikram		X	
	5					5				
Total du troisième tiers	10									
Total membres du CA	27	Quorum	14	10	02	Total suppléants	01	18	00	
Total présents à la séance	30									

Secrétaire de séance :
Sylvie BONNET



Liste d'émargement

Administration - membres de droit (4)	Nom - Prénom	Émargement	mode distanciel	Excusé
Chef d'établissement	COURSODON Damien		✗	
Adjoint au chef d'établissement	BONNET Sylvie		✗	
Adjoint Gestionnaire de l'établissement	ASSUNÇÃO Paul		✗	
Conseiller Principal d'Éducation	PELLAT Ronny		✗	
Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques en établissement	PAGES Cécile		✗	
Elus locaux				
Collectivité territoriale rattachement	BREAU Jérémie			
	PACCAUD Mickaël		✗	
	GOURJON Christophe <i>(suppléante)</i>			
	MOROGÉ Jérôme <i>(suppléant)</i>			
Représentants de la commune siège	BRAIKI Bayrem			
	BRIKH Sophia			✗
	NDIAYE Hamdiatou <i>(suppléant(e))</i>			
	BENAISSA Monia <i>(suppléant(e))</i>			
Personne qualifiée				
	ODET Hervé			
Élus des personnels de l'établissement				
Personnels d'enseignement et d'éducation	TISSOT Audrey		✗	
	THENOT Cécile		✗	
	ANDUJAR Jonathan		✗	
	BOUZID Sami		✗	
	ARGHYRIS Aliénor			
	GUELLAFF Erwan		✗	
	JOB Lucas		✗	
	BESSE Rémy <i>(suppléant(e))</i>			
	BEAL Margot <i>(suppléante)</i>		✗	
	VIENNE Marie <i>(suppléant(e))</i>			
	HAMANI Leïla <i>(suppléant(e))</i>			
	VASNER Laure <i>(suppléant(e))</i>			
	GIRAUD PAUL Joëlle <i>(suppléant(e))</i>			
	JOURNET Justine <i>(suppléant(e))</i>			

	Nom - Prénom	Emargement	mode distanciel	Excusé
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)				
Élus des parents d'élèves				
	AOUADH	Noëlle		
	REMOND	Nathalie		
	FERKIOUI	Linda		
	FONTANA	Anne - Marie	✗	
	DELL'UNTO	Isabelle	✗	
	ABDALLAH <i>(suppléant(e))</i>	Halima		
	LOUCIF <i>(suppléant(e))</i>	Fatma		
	CHOUKRI <i>(suppléant(e))</i>	Mahjouba		
	CECEN <i>(suppléant(e))</i>	Meryem		
Élus des élèves				
	JABEUR	Aya		
	DELL UNTO	Ornella		
	BERDJI	Doroya		
	BENABBOU	Inès		
	CHECK DAWOOD MARECAR <i>(suppléant(e))</i>	Ashra		
	BONFILS <i>(suppléant(e))</i>	Manon		
	ASSAIDI <i>(suppléant(e))</i>	Taouba		
	BOUTARFA <i>(suppléant(e))</i>	Ikram		

Année Scolaire 2021-2022
Séance n°6

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE POLYVALENT JACQUES BREL
Jeudi 27 janvier 2022**

A 18h 05, Monsieur Coursodon, proviseur du lycée polyvalent ouvre la séance. Madame Bonnet, proviseure adjointe, accepte d'être la secrétaire de séance.

La séance a lieu en distanciel.

Le président du conseil d'administration propose aux membres du CA l'ordre du jour suivant :

- 1 Adhésion du lycée à des associations ;
- 2 Dons acceptés en CP ;
- 3 Admission en non – valeur contrat CUI 2017 ;
- 4 Conventions et contrats
- 5 DO - D. B. M
- 6 Sorties
- 7 Répartition de la DHG ;
- 8 Questions diverses

1>Adhésion du lycée à des associations pour vote.

Deux adhésions du lycée à des associations sont présentées :

Association des utilisateurs du logiciel Alise : Cotisation 2022 : 140.00 €:

14 voix POUR - 1 abstention - 0 voix CONTRE : Association des utilisateurs du logiciel Alise est adoptée à la majorité. (acte n° 64)

Association Alysée : Cotisation 2022 : 85.00 €.

14 voix POUR - 1 abstention - 0 voix CONTRE : Association Alysée est adoptée à l'unanimité. (acte n°60)

Mme Beal, pour le collège des enseignants demande à ce que les rapports d'activités de ces associations soient communiqués en amont. Nous sollicitons et solliciterons ces documents.

2>Dons acceptés en CP pour information.

Il est porté à la connaissance des membres du conseil d'administration les dons acceptés par la commission permanente qui s'est réunie le 4 janvier 2022.

Don par l'Association sportive du Lycée pour le voyage à Bayonne Montant du don : 3 000.00 €.

Don de l'entreprise SEAPORT (don de montures) pour la section OL : don de 480 montures pour une valeur déclarée de : 9 850.00 €.

3>Admission en non – valeur contrat CUI 2017

Il s'agit d'un contrat CUI pour une AESH pour lequel le principe de déchéance quadriennale s'applique. La créance de **127.85 €** est de l'ASP est reconnue par le CA comme irrécouvrable.

15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : L'ANV est adoptée à l'unanimité. (acte n°62)

4> Conventions - contrats

Le Proviseur demande l'accord du Conseil d'administration pour signer les conventions et contrats suivants:

a. CFA Ducretet – fonctionnement

L'autorisation de signer une convention avec le CFA Ducretet qui a pour objet de définir les droits et les obligations des parties, relatifs à l'occupation de locaux pour la formation initiale des alternants et la formation continue des salariés de la branche professionnelle, de l'électro domestique et des télécoms.

Cette convention précise également en annexe le coût du budget de fonctionnement courant du CFA Ducretet et, notamment, les modalités de son exécution par le service gestionnaire du LPO J. Brel.

La convention est applicable du 01 janvier au 31 décembre 2022.

15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La convention CFA Ducretet – fonctionnement est adoptée à l'unanimité. (acte n°63)

b. Contrat mutaveil

Le présent contrat a pour objet d'assurer la télésurveillance des locaux. Il a une durée de 3 ans pour un montant de 54,72€ TTC/ mois.

14 voix POUR - 1 abstention - 0 voix CONTRE : Le contrat Mutaveil est adopté. (acte n°65)

Le proviseur précise que cette société appelle téléphoniquement les cadres (fonctionnaires d'Etat) en responsabilité logés lors de déclenchements d'alarme pour la levée de doutes. Elle prévient également de tout dysfonctionnement du système.

c. Contrat Tims

Le contrat TIMS a pour objet la maintenance téléphonique d'une durée de 3 ans pour un montant de 1631€ HT/an. Ce montant, fixé pour 3 ans, a été réévalué pour les 3 ans à venir.

14 voix POUR - 1 abstention - 0 voix CONTRE : Le contrat Tims est adopté. (acte n° 61)

5> DO – DBM pour information.

DBM n°5 : ouverture crédits Voyage à Bayonne

Recettes : 9 057.51 €
6 057.51 € AP, APPREN, 07BAY,
3 000.00 € AP, OUVERT, 04BAY.

Dépenses : 9 057.51 €
9 057.51 € AP, APPREN, 06BAY.

DO n°2 : Apurement ANV CUI 2017: 127,85€

- 127.85 € ALO, COMMUN, 0RECE,
+ 127.85 € ALO, CUI, 0APUR.

DO n°3 : Correction de l'erreur de domaine lors de l'ouverture des crédits dans la DBM n°5

- 9 057.51 € AP, APPREN, 06BAY → + 9 057.51 € AP, OUVERT, 06BAY.
- 6 057.51 € AP, APPREN, 07BAY → + 6 057.51 € AP, OUVERT, 07BAY.

6> Sorties

Malgré la phase sanitaire, de nombreux partenariats sont maintenus : cinéma – visite campus Insa- intervention acteurs culturels Positive Planet – projets théâtre avec la Machinerie – visite du marché de gros de Corbas. Le proviseur remercie les équipes pour leur implication.

7> Répartition de la DHG :

Monsieur Coursodon présente les modalités de constitution de la dotation globale horaires (DGH) : celle-ci est dépendante de la structure arrêtée. Elle est présentée sous la forme d'un montant global d'heures, scindé en deux enveloppes l'une en heures postes (HP) et l'autre en heures supplémentaires année (HSA). Depuis la rentrée dernière, les IMP (indemnités pour missions particulières) sont prélevées sur le montant d'HSA, elles ne correspondent pas à des heures d'enseignement mais à d'autres missions exécutées par les enseignants. Le chef d'établissement établit la liste de ces missions et la présente au conseil d'administration.

La DGH comporte un forfait d'heures permettant de couvrir les besoins réglementaires d'enseignement de chaque classe au regard des grilles horaires. Chaque classe est dotée de ces heures et d'une marge d'autonomie complémentaire et réglementaire permettant de financer l'accompagnement personnalisé, les groupes à effectifs réduits, les enseignements optionnels, la diversité des LV et des enseignements de spécialité et les sections européennes.

La DGH allouée prend en compte deux éléments de contexte de l'établissement: la proposition d'une langue rare (arabe) avec un forfait supplémentaire de 4,5h (coût réel sur les trois niveaux 6,5h) et la taille de notre structure avec seulement quatre classes en première et terminale générale avec un forfait supplémentaire de 12h (l'offre de 7 spécialités et le choix des combinaisons des élèves conduisent à la consommation d'heures au-delà de la dotation à la structure qui est de 48h)

Enfin, la DGH comporte (ou non) une allocation progressive des moyens (APM) pour les établissements qui accueillent les élèves les plus en difficulté dont le montant en heures est calculé à partir de plusieurs critères : l'indice de position sociale (pour 50%), le taux de boursiers au taux 3 (pour 22%) , les résultats aux évaluations de seconde (part des élèves ayant une maîtrise insatisfaisante ou fragile en français et mathématiques) (pour 22%), un indicateur d'éloignement des lycées/ au collège le plus proche (pour 6%).

Un abondement de la DGH est prévu par l'attribution d'une enveloppe supplémentaire (dotation en HSE) qui devrait être notifiée en avril pour répondre au renforcement de l'accompagnement des élèves les plus fragiles. Le montant de l'année dernière communiqué le 20 juillet s'élevait à 990 HSE (790 LGT et 200 SEP). Pour la préparation de cette nouvelle rentrée, la communication anticipée devrait permettre la mise en œuvre d'autres projets d'accompagnement et leur intégration dans les emplois du temps.

1 Monsieur Coursodon présente la proposition de ventilation de la DGH de la SEP

Le montant réglementaire est conforme aux textes. L'APM d'un montant initial de 6h a été réévaluée ce jour à 10h de dotation réduisant l'écart par rapport à la rentrée 2021 à -1h.

Il explique que cette modification communiquée à quelques heures de la tenue du conseil d'administration n'a pas encore été répercutée sur la ventilation présentée. Néanmoins, pour donner suite aux propositions du conseil pédagogique, le montant supplémentaire devrait être alloué à renforcer le dispositif de la classe de troisième prépa-métiers et de la classe de CAP 1EPC.

M Coursodon présente la structure de la SEP.

Le maintien à 18 élèves de la classe de 2AGORA est une surprise, il était initialement prévu sa suppression.

Pour la filière MCV, la classe de 2MCV accueillera 18 élèves puis 6 élèves provenant d'un CAP profiteront d'un dispositif passerelle et entreranno en 1MCV (24 élèves)

Le dispositif expérimental en 1MCV qui a permis cette année l'accueil d'élèves issus d'une classe de seconde générale et technologique a fait l'objet d'échanges entre le chef d'établissement et les autorités depuis quelques jours.

La problématique des locaux est le seul frein au maintien de ce dispositif en concomitance avec la non-fermeture de la filière AGORA. En effet, à la rentrée, la montée d'une quatrième classe de terminale générale et de la classe de terminale CAP AEPE sont à amortir en termes de salles. S'ajoute le maintien de la classe de 2 AGORA. Accueillir une classe de 1MCV expérimentale à 24 élèves avec dédoublement n'est pas envisageable sans locaux supplémentaires. M Coursodon a donc sollicité dès la structure arrêtée une rencontre avec la Région qui n'a pas abouti à une solution augmentant la surface.

Pour la filière OL, le flux entrant envisagé à 24 n'est pas encore souhaitable compte tenu de l'incertitude d'une augmentation de la capacité immobilière à 3 ans pour l'implantation du BTS Optique. Ce serait mettre en difficulté une partie de ces élèves formés si l'ouverture du BTS n'est pas programmée au terme des 3 ans. Si, en revanche, une solution immobilière est proposée rapidement, l'ouverture du BTS pourra se tenir, il serait alors composé d'élèves de profils différents issus d'autres filières.

Les classes à effectif complet sont limitées à 24 élèves (souvent 30 ou 32 dans les autres établissements).

M Coursodon présente la ventilation de la DGH de la SEP (voir document en annexe du compte rendu). Les efforts ont porté sur les dédoublements des classes de 3^{prépa}-métiers et de CAP EPC. 8h sont consacrées à la classe de niveau 3^{ième}. En classe de 1EPC, il ne reste que 1h par quinzaine dans 5 matières à effectif plein 24 et 1h par semaine en vente à cet effectif complet. Pour toutes les autres heures, la classe est à effectif 12. L'augmentation de l'APM de ce jour pourrait être dédiée en partie à cette classe

En filière AGORA, seule la classe de TAGORA est à 24 et des dédoublements sont positionnés. Les autres niveaux sont à horaires réglementaires.

En filière MCV, les classes de 1MCV et TMCV à 24 ont des dédoublements. Les dédoublements de la classe de TMCV du dispositif expérimental passerelle sont identiques à l'autre TMCV.

En filière ASSP, les dédoublements sont présents dans chaque classe. En PSE (prévention santé environnement), un dédoublement n'est pas prévu contrairement aux autres filières qui ne bénéficient dans le reste de leur formation d'un autre temps de sensibilisation à la santé. Le chef d'œuvre impliquera l'EPS pour mener le projet Olympisme.

Pour chaque filière, le cycle de 3h d'arts appliqués est partagé en 1,5h en 1^{ère} et en Terminale.

M Coursodon conclut, pour la SEP, en présentant la ventilation des heures par discipline et les impacts de cette ventilation sur les emplois.

Il fournit également quelques éléments de lexique : CSD (complément de service donné) / CSR (complément de service reçu) / BMP (bloc moyen provisoire)

En EPS, anglais et physique-chimie, des enseignants ont un complément de service avec le LGT.

Il est proposé la création d'un poste en STMS.

M Coursodon affirme sa volonté de renforcer cette équipe par la présence d'un titulaire. Depuis l'implantation du CAP AEPE, la filière Soins à la personne s'est développée dans l'établissement et le renforcement pérenne de l'équipe enseignante est nécessaire.

M Coursodon détaille les IMP qui seront prélevées sur les HSA restantes : missions de coordination de discipline, maintenance du réseau informatique, référent numérique, tutorat, référent Maison des Lycéens, coordination Assistants pédagogiques. Certaines missions n'ont pas été menées cette année, elles ne sont pas proposées pour l'année prochaine. Le montant des IMP prélevées s'élève à 5,5H.

Le montant du PERSAN est de 0,5 HSA.

M Coursodon indique que des ajustements auront encore lieu sur ce tableau de ventilation car des demandes de temps partiels n'ont pas encore été validées ainsi que la reconduction d'un mi-temps pour le poste d'assistante au DDFPT.

M Andujar interroge sur l'utilisation des 4h supplémentaires obtenues ce jour. M Coursodon reprend ce qu'il a déjà annoncé : réduction des heures à effectif complet 24 en EPC, moyens supplémentaires en 3^{prépa}-métiers.

Il est demandé d'envisager un dédoublement total des heures en 3^{prépa}-métiers ou une modification de l'horaire-élève réglementaire de sorte à ne maintenir que des heures dédoublées. M Coursodon invite l'équipe à construire une expérimentation. La réalisation, dans des conditions définies par décret, d'expérimentations pédagogiques portant sur tout ou partie de l'établissement, d'une durée limitée à cinq ans est possible.

La proviseure adjointe invite à réfléchir également à la mise en œuvre de la co-intervention avec cette classe, et à un travail sur le premier trimestre sur les codes entre autres.

Mme Beal, déplore, au vu des conditions d'études et de travail dans certaines classes particulièrement en difficulté, le manque de moyens et le montant encore insuffisant de la DGH malgré la dotation supplémentaire obtenue. M Coursodon rappelle qu'il ne fera pas de commentaire sur le montant de la DGH et souligne que la quasi-totalité de l'APM est fléchée pour cette classe de 3^{prépa}-métiers dont on reconnaît par ce choix politique la difficulté et la singularité.

2 Monsieur Coursodon présente la DGH du LGT

Le montant réglementaire est conforme aux textes. La dotation est plus élevée que l'année précédente +33,5h du fait de la classe de terminale supplémentaire prévue dans la structure/ à la rentrée 21. Cependant, la DGH post-bac (BTS) diminue de 13h du fait de la modification de la structure.

La DGH est composée, outre les montants réglementaires, de 4,5h pour langue rare (arabe), de 12h d'un forfait complémentaire pour les établissements de petite taille (4 classes de 1^{ère} générale), de 3,5h pour IMP (financement académique).

L'APM est d'un montant initial de 14H. Ce montant a été modifié en début de semaine et 6h supplémentaires ont été obtenues.

En tenant compte de ce montant et du forfait complémentaire de 12h contre 9h l'année précédente, les moyens supplémentaires à la dotation réglementaire s'accroissent de 2h par rapport à la rentrée R21 même si la part spécifique APM elle, baisse d'1 heure.

M Coursodon présente la structure du LGT : 7 classes de seconde à 30 élèves, 4 premières générales et 4 technologiques, 4 terminales générales et 4 technologiques.

Ces 4 classes de première générale permettent une meilleure gestion des moyens : plus le nombre de classe est petit, plus le coût de l'offre des spécialités est important.

Le niveau de terminale générale devrait permettre d'accueillir des redoublants compte-tenu du nombre d'élèves montants.

M Coursodon présente la ventilation des moyens supplémentaires pour le LGT ((voir document en annexe du compte rendu).

Les points soulevés sont les suivants :

- Effectif dépassant parfois 24 en LV2 espagnol (7 groupes pourtant prévus pour 7 classes – 10 groupes de LVB au total– coût supplémentaire +7,5h) – en effet, les élèves sortant ou entrant après la rentrée perturbent les effectifs des groupes de LVB. M Coursodon invite à un travail sur la liaison collège-lycée pour asseoir les effectifs des LVB plus fragiles (italien, allemand). L'exemple du collège Alain dont beaucoup d'élèves s'orientent vers le lycée Récamier est cité.

- Rééquilibrage des moyens alloués aux classes de seconde projet FIIL et aux autres classes : les premières bénéficient de 4h pour leur projet dont 1H pour Apprendre à apprendre, les autres classes bénéficieront aussi de 4h d'accompagnement personnalisé (dédoublement en Français et en mathématiques).

Mme Thenot indique qu'une évaluation des dispositifs auprès des classes de seconde est nécessaire. Programmée en fin d'année, après une deuxième année un peu moins perturbée par la crise sanitaire, cette évaluation permettra de confirmer le dispositif FIIL.

- Section européenne et option LCA tous deux à trop faible effectif – il serait pertinent de les valoriser dans le cadre de la liaison collège-lycée. Ce sont des leviers pour attirer de bons élèves et proposer une offre de formation ambitieuse.

M Coursodon rappelle également qu'il a été évoqué lors du conseil pédagogique la possibilité de proposer la DNL mathématiques en seconde, puis de poursuivre sur le cycle terminal par la DNL Histoire-Géographie (matière de tronc commun).

Cette année, tous les élèves du groupe en section européenne en première suivent la spécialité maths sauf un. En terminale, 2 la suivent sur 6.

- En première, 4 groupes de LVA sont prévus en anglais : il a été soulevé en conseil pédagogique la possibilité de positionner 3 enseignants pour 2 classes – cela maintiendrait les effectifs à 20 car le niveau serait plus proche des 95 élèves que des 120.

- De nombreux moyens sont placés en sciences expérimentales

- Prise en compte de la demande dédoublement de l'EMC en classe de première technologique suite au conseil pédagogique – les effectifs prévus en première générale moindres justifient de cibler plutôt les premières technologiques – La demande émane des enseignants suite à la modification des épreuves du baccalauréat introduisant une évaluation dans le cadre du contrôle continu de l'EMC dès la classe de première.

Mme Béal interroge sur l'origine du financement de ce nouveau dédoublement. M Coursodon indique que son arbitrage s'est fondé sur l'intérêt plus manifeste de ce dédoublement de l'EMC que du maintien de l'accompagnement personnalisé à raison de 0,5h/ quinzaine et par élève en matière technologique.

Il est interrogé sur le contenu de cet accompagnement personnalisé : contenu disciplinaire ou aide à l'orientation ?

- Une attention sera portée sur les choix définitifs des spécialités formulés par les élèves aussi bien sur le niveau seconde vers la première, que sur le niveau première vers le niveau terminale. Les groupes de spécialité mathématiques en première risquent d'être d'un effectif important, des moyens seront fléchés. D'ores et déjà, il est prévu un dédoublement de 2h sur le groupe de spécialité mathématiques de terminale.

Il est noté une incertitude sur le maintien de 2 groupes en SES prévus

Un dédoublement est prévu en philosophie (1h) pour le groupe d'HLP

Un dédoublement est prévu en anglais (1h) pour le groupe LLCE Anglais Monde Contemporain

Une attention sera également portée sur l'effectif du groupe maths complémentaires si de nombreux élèves ne poursuivant pas la spécialité maths choisissent l'option.

- L'accompagnement personnalisé est maintenu en TST2S pour les matières technologiques
- Mme Thenot demande également notre vigilance sur les effectifs en espagnol qui pourraient être lourds en fonction des redoublants.

Monsieur Coursodon présente la DGH pour les filières post-bac et sa ventilation.

Pour le BTS SIO, la structure est identique à celle existante. Le volume de la DGH allouée est réglementaire et comporte les pondérations. Le choix s'est porté comme la rentrée dernière sur l'option facultative Parcours de certification complémentaire (et non sur l'option mathématiques approfondies) proposée aux élèves.

Pour le BTS NDRC, la DGH diminue de -13h par rapport à la rentrée précédente. La deuxième année n'est plus dédoublée. L'effectif prévu est inférieur à 24 : il est le résultat de la moyenne des effectifs constatés des trois dernières années : 23-26-20, soit en moyenne 23 élèves. La dotation passe alors à 29h sur la deuxième année au lieu de 41h (sans pondérations). Ce n'est pas sans impact sur les services des enseignants. Un travail est à engager pour viser un effectif en deuxième année stable pour l'avenir, au-dessus de 25.

M Coursodon conclut, pour le LGT, en présentant le tableau de ventilation des heures par discipline et les impacts de cette ventilation sur les emplois.

Il est proposé **la suppression de 2 postes en mathématiques**. Pour la rentrée R21, un des deux postes exerçait pour la totalité de son service dans un autre établissement. Quant au deuxième poste, l'enseignante effectuait un CSD de 7h cette année. Pour la rentrée R22, le CSD calculé aurait été de 13h pour un poste d'agrégée de 15h. Les deux enseignantes ont été contactées. Les échanges ont abouti à la proposition de suppression des deux postes qui obtiendront une mesure de carte scolaire. Un BMP de quelques heures sera demandé en mathématiques en contrepartie.

Le volume non réparti s'élève à 14,1h sur lequel sont prélevées 12 IMP (qui s'ajoutent à la dotation académique de 3,5h). Le PERSAN affiche alors +2,10HSA qui seront transformées en HSE.

M Coursodon détaille les IMP qui seront prélevées : missions de coordination de discipline, maintenance du réseau informatique, référent numérique, culture, décrochage, tutorat,... Certaines missions n'ont pas été menées cette année, elles ne sont pas proposées.

Mme Thenot évoque la possibilité de demander la création d'un poste d'agrégé à la place d'un BMP de 15h en espagnol. M Coursodon explique que la création d'un poste est toujours de 18h. Si un agrégé est implanté, la DOS régle à posteriori les heures poste.

Mme Beal prend la parole et explique qu'à l'issue d'un temps en Heure d'information syndicale il a été décidé de voter contre la DGH. Elle évoque le manque de temps donné aux représentants du conseil d'administration entre la présentation des éléments au conseil pédagogique et la tenue du conseil d'administration. Le délai a été de 48h. Elle indique que les documents préparatoires n'ont pas été transmis en amont aux membres du CA, alors qu'ils auraient dû l'être 8 jours d'avance selon les textes réglementaires. Elle déplore le montant de l'APM jugé insuffisant au regard de la difficulté sociale du public accueilli et constate la baisse de ce montant par rapport à la rentrée précédente. Elle s'appuie également sur le ratio DHG/ élève faible comparé à d'autres établissements (La Martinière Diderot notamment, ...). Elle poursuit en précisant que le montant insuffisant de la DGH peut conduire à des arbitrages menaçant le maintien de la section européenne alors que cette option est gage de la diversité et de la mixité des élèves entrants. Mme Beal ajoute qu'aujourd'hui les conditions d'études et de travail sont alarmantes et qu'une DGH plus importante améliorerait la situation.

Mme Beal engage à évaluer les choix existants d'utilisation du volume complémentaire, notamment pour le projet FIIL.

Elle souligne l'effort fait pour la prise en compte du dédoublement de l'EMC proposé au conseil pédagogique mais regrette fait que ce dédoublement ne soit pas systématique à toutes les classes et à tous les niveaux alors qu'il est réglementaire que l'EMC s'effectue à « effectifs réduits » ainsi que le manque de temps laissé aux enseignants prenant connaissance des modifications ce jour avant de procéder au vote. Mme Beal souligne qu'il n'y a aucune urgence ni aucune obligation réglementaire qui impose de statuer aujourd'hui sur la DGH et qu'il reste encore du temps par rapport aux retours à faire au rectorat, et que d'autres démarches sont possibles pour améliorer l'APM notamment.

M Coursodon répond :

- Les structures des établissements sont très différentes (classes de CPGE) et les DGH peu comparables
- La dotation est liée à la structure et la ventilation est donc en très grande partie fléchée dès que la structure est arrêtée. L'incertitude pour tous les acteurs pèse sur le montant de l'APM et sa ventilation. Ce montant correspond à 20h sur les 1170h que comporte la DGH du LGT.

Il est donc tout à fait possible pour le collège des enseignants de travailler en amont du conseil pédagogique la répartition de la DGH.

L'équipe de direction s'est appuyé, pour entamer le travail de ventilation, sur les demandes des équipes disciplinaires issues d'un appel à propositions fait le 13 janvier.

Une enquête a été faite auprès des élèves de seconde sur les choix de spécialité et auprès des élèves de première pour l'enseignement de spécialité non poursuivi.

Pour la SEP, la structure a été arrêtée par les autorités académiques le vendredi 21 janvier après une rencontre avec la Région en urgence qui s'est déroulée le jeudi 20 janvier. Nous avons resollicité et argumenté auprès des services sur l'allocation progressive de moyens et obtenu qu'elle soit augmentée de 6 heures pour le LGT (de 14 heures à 20 heures) arbitrage parvenu le mardi 25 janvier et de 4 heures pour la SEP (de 6 heures à 10 heures) arbitrage du jeudi 27 janvier. L'équipe de direction a donc travaillé en plusieurs temps y compris après la présentation au conseil pédagogique, pour prendre en compte ces

modifications les demandes formulées lors du conseil pédagogique afin de présenter aux membres du CA une proposition ajustée jusqu'au dernier moment.

Mme Beal indique que les élèves de seconde ont formulé des choix de spécialité sans temps de réflexion. Elle revient sur le délai d'au moins 8 jours non respecté pour l'envoi des documents préparatoires aux membres du conseil d'administration.

Les impacts sur les créations-suppressions et BMP résultants des choix pédagogiques amenant la répartition de la DGH sont soumis au vote.

5 voix POUR - 8 abstention - 4 voix CONTRE : La DHG est adoptée à la majorité. (Acte n° 66)

Le chef d'établissement présente l'organisation et le financement de l'école ouverte pour l'année 2022. L'école ouverte accueille les élèves sur deux jours pendant les petites vacances (hiver, printemps et automne sauf en fin d'année) et sur la préparation du second groupe en juillet et une semaine en août pour la liaison 3^{ème} – 2^{nde}. Ainsi que sur certains mercredis durant toute l'année pour une durée totale de 30 ½ journées.

Fin de la séance à 20 heures 10.

Le secrétaire de séance



S. BONNET

Le Proviseur,



D. COURSDON

